

Adresse de correspondance :  
63 avenue de la Commune de Paris  
91220 Brétigny/Orge  
Tél : 01 60 84 56 75  
contact@ao2c.fr

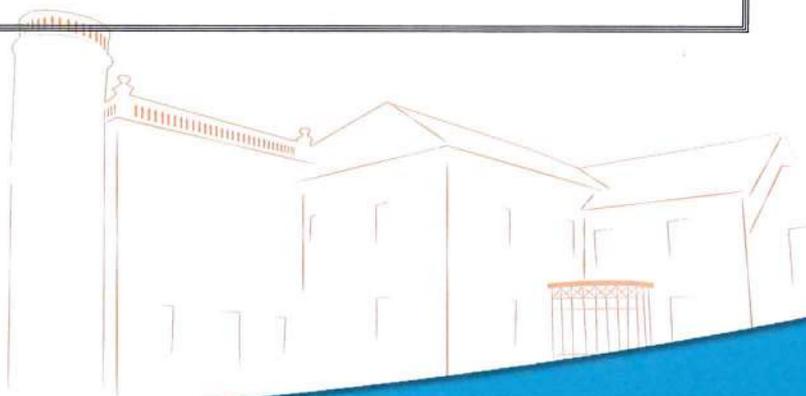
**LES ENFANTS DU METRO**

**Fondation reconnue d'utilité publique**

**30 rue Championnet  
75018 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**



Aux administrateurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 05 octobre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation LES ENFANTS DU METRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation LES ENFANTS DU METRO à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux administrateurs**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

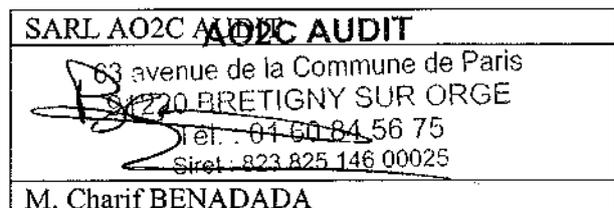
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2023



## Bilan Association

LES ENFANTS DU METRO

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	447 449,16	203 501,47	243 947,69	9,90	94 097,54	3,39
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains	8 000,00		8 000,00	0,32	8 000,00	0,29
Constructions	873 239,33	812 639,13	60 600,20	2,46	89 077,67	3,21
Installations techniques, matériel & outillage industriels	672 986,84	619 787,97	53 198,87	2,16	53 208,67	1,92
Autres immobilisations corporelles	857 027,29	788 204,24	68 823,05	2,79	101 034,56	3,64
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	762,25		762,25	0,03	762,25	0,03
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 859 464,87</b>	<b>2 424 132,81</b>	<b>435 332,06</b>	<b>17,67</b>	<b>346 180,69</b>	<b>12,48</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements	12 304,35		12 304,35	0,50	12 224,35	0,44
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 723,93		2 723,93	0,11	3 579,10	0,13
Avances & acomptes versés sur commandes	155 639,69		155 639,69	6,32	109 327,05	3,94
Créances usagers et comptes rattachés	17 012,69	5 612,25	11 400,44	0,46	4 602,42	0,17
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs					1 163,45	0,04
. Personnel	1 400,00		1 400,00	0,06	250,00	0,01
. Organismes sociaux	8 960,58		8 960,58	0,36	29 172,57	1,05
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	6 264,63		6 264,63	0,25	889,16	0,03
Valeurs mobilières de placement	1 303 366,79		1 303 366,79	52,92	1 701 829,28	61,35
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	481 051,38		481 051,38	19,53	525 452,75	18,94
Charges constatées d'avance	44 591,16		44 591,16	1,81	39 313,78	1,42
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 033 315,20</b>	<b>5 612,25</b>	<b>2 027 702,95</b>	<b>82,33</b>	<b>2 427 803,91</b>	<b>87,52</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>						
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>						
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 892 780,07</b>	<b>2 429 745,06</b>	<b>2 463 035,01</b>	<b>100,00</b>	<b>2 773 984,60</b>	<b>100,00</b>

## LES ENFANTS DU METRO

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	304,90	0,01	304,90	0,01
Ecart de réévaluation				
Réserves	217 529,86	8,83	217 529,86	7,84
Report à nouveau	-423 102,73	-17,17	-509 601,85	-18,36
Résultat de l'exercice	-145 054,82	-5,88	86 499,12	3,12
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-350 322,79</b>	<b>-14,21</b>	<b>-205 267,97</b>	<b>-7,39</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées	6 761,52	0,27	3 839,65	0,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	433 448,51	17,60	114 194,93	4,12
Autres	2 373 147,77	96,35	2 861 217,99	103,14
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 813 357,80</b>	<b>114,22</b>	<b>2 979 252,57</b>	<b>107,40</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 463 035,01</b>	<b>100,00</b>	<b>2 773 984,60</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

## LES ENFANTS DU METRO

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises					493,95	0,05	-493	-100,00
Production vendue de biens								
Prestations de services	1 761 513,04		1 761 513,04	100,00	1 089 952,24	99,95	671 561	61,61
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>1 761 513,04</b>		<b>1 761 513,04</b>	<b>100,00</b>	<b>1 090 446,19</b>	<b>100,00</b>	<b>671 067</b>	<b>61,54</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			3 139 189,66	178,21	2 892 132,00	265,22	247 057	8,54
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			181 642,66	10,31	122 680,11	11,25	58 962	48,06
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations			36 491,87	2,07	37 211,26	3,41	-720	-1,92
Transfert de charges								
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>3 357 324,19</b>	<b>190,59</b>	<b>3 052 023,37</b>	<b>279,89</b>	<b>305 301</b>	<b>10,00</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 118 837,23</b>	<b>290,59</b>	<b>4 142 469,56</b>	<b>379,89</b>	<b>976 368</b>	<b>23,57</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			2 348,39	0,13	1 116,85	0,10	1 232	110,39
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 348,39</b>	<b>0,13</b>	<b>1 116,85</b>	<b>0,10</b>	<b>1 232</b>	<b>110,39</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion			3 738,72	0,21	19 000,00	1,74	-15 262	-80,32
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 176,59	0,75	906,83	0,08	12 270	N/S
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>16 915,31</b>	<b>0,96</b>	<b>19 906,83</b>	<b>1,83</b>	<b>-2 991</b>	<b>-15,02</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>5 138 100,93</b>	<b>291,89</b>	<b>4 163 493,24</b>	<b>381,82</b>	<b>974 607</b>	<b>23,41</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-145 054,82</b>	<b>-8,22</b>			<b>-145 054</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5 283 155,75</b>	<b>299,92</b>	<b>4 163 493,24</b>	<b>381,82</b>	<b>1 119 662</b>	<b>25,89</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises			2 147 354,71	121,90	1 243 232,14	114,01	904 122	72,72
Variations stocks de marchandises			855,17	0,05	-645,63	-0,05	1 500	232,56
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			-80,00	0,00	-12 224,35	-1,11	12 144	99,35
Autres achats non stockés			430 090,01	24,42	465 383,04	42,68	-35 293	-7,57
Services extérieurs			342 391,09	19,44	353 948,40	32,46	-11 557	-3,26
Autres services extérieurs			717 114,48	40,71	576 457,74	52,86	140 657	24,40
Impôts, taxes et versements assimilés			59 064,02	3,36	56 350,33	5,17	2 714	4,82
Salaires et traitements			834 812,86	47,39	778 272,28	71,37	56 540	7,26
Charges sociales			212 252,58	12,05	119 628,34	10,97	92 624	77,43
Autres charges de personnel			305 256,91	17,33	280 915,13	25,76	24 341	6,69
Subventions accordées par l'association								

## LES ENFANTS DU METRO

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	180 334,83	10,24	177 761,99	16,30	2 573	1,45
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	5 612,25	0,92			5 612	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	2 144,53	0,12	16 761,91	1,54	-14 617	-87,20
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>5 237 203,44</b>	<b>297,31</b>	<b>4 055 841,32</b>	<b>371,94</b>	<b>1 181 362</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	40 646,97	2,31	8 556,70	0,78	32 090	375,06
Sur opérations en capital	5 305,34	0,30	12 596,10	1,16	-7 291	-57,87
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>45 952,31</b>	<b>2,61</b>	<b>21 152,80</b>	<b>1,94</b>	<b>24 800</b>	<b>117,25</b>
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>5 283 155,75</b>	<b>299,92</b>	<b>4 076 994,12</b>	<b>373,88</b>	<b>1 206 161</b>	<b>29,58</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>			<b>86 499,12</b>	<b>7,93</b>	<b>-86 499</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 283 155,75</b>	<b>299,92</b>	<b>4 163 493,24</b>	<b>381,82</b>	<b>1 119 662</b>	<b>26,89</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

## Annexes Associations 2023

### PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité : la Fondation a pour but de s'occuper des œuvres sociales et de l'enfance intéressant les agents de la RATP. Elle s'occupe particulièrement de la création de colonies de vacances à destination des enfants des agents de la RATP.
  - Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées : Organisation de colonies de vacances à destination des enfants des agents de la RATP.
  - Description des moyens mis en œuvre : publication de catalogues de colonies de vacances.
- L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 463 035,01 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 145 054,82 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/06/2023 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact de la guerre Ukraine - Russie

La guerre Ukraine - Russie depuis début février 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité.

Evènement Post Clôture

A la date du 14 juin 2023, la Fondation les Enfants du Métro n'a toujours pas reçu les premiers acomptes de la part de la subvention (intervenant normalement le 15 janvier et le 15 mai) concernant le périmètre du CSE 2 RDS-centre bus qui représente 937 475,77 euros.

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

**PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Droits individuels à la formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

**CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	225 929	221 520		447 449
Immobilisations corporelles	2 396 396	53 341	31 402	2 411 253
Immobilisations financières	762			762
<b>TOTAL</b>	<b>2 623 088</b>	<b>274 861</b>	<b>31 402</b>	<b>2 859 465</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	131 832	71 670		203 501
<b>TOTAL I</b>	<b>131 832</b>	<b>71 670</b>		<b>203 501</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	784 162	28 477		812 639
Installations techniques, matériel, outillages industriels	619 993	32 974	33 179	619 788
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	4 939	871		5 810
Matériel de transport	54 550	2 899		57 449
Matériel de bureau et informatique	681 431	43 514		724 946
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>2 145 076</b>	<b>108 735</b>	<b>33 179</b>	<b>2 220 631</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>2 276 907</b>	<b>180 405</b>	<b>33 179</b>	<b>2 424 133</b>

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances jusqu'à 1 an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	762		762
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	17 013	17 013	
Autres créances	16 625	16 625	
<b>Charges constatées d'avance</b>	44 591	44 591	
<b>TOTAL</b>	<b>78 991</b>	<b>78 229</b>	<b>762</b>

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	305				305
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	217 530				217 530
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-509 602	86 499			-423 103
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	86 499	-86 499	-145 055		-145 055
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>-205 268</b>		<b>-145 055</b>		<b>-350 323</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>-205 268</b>		<b>-145 055</b>		<b>-350 323</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	6 762	6 762		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	433 449	433 449		
Dettes fiscales et sociales	26 804	26 804		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 346 343	2 346 343		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 813 358</b>	<b>2 813 358</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	216 767
Dettes fiscales et sociales	11 899
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>228 667</b>



***Contributions volontaires en nature***

L'entité ne comptabilise pas les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie, du fait de la difficulté de réaliser un chiffrage fiable de l'avantage en nature.

La RATP met à disposition de la Fondation des Enfants du Métro les centres suivants :

- Poiseux
- Ménétreux le Pitois
- Ruffey sur Seille
- Beauvais sur Martha

## Annexes Associations 2023 (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### *Engagements et sûretés réelles consenties*

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		

#### *Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés*

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

#### *Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	34	
Non cadres	1	
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>0</b>

#### *Nature et évaluation des contributions volontaires*

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Si l'association a opté pour une inscription en comptabilité, l'annexe indique les méthodes de quantification et de valorisation retenues.

Si les renseignements quantitatifs ne sont pas suffisamment fiables, le plan comptable associatif préconise d'apporter des informations qualitatives notamment sur les difficultés pour évaluer les contributions concernées.

#### *Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 10 700 euros.

Adresse de correspondance :  
63 avenue de la Commune de Paris  
91220 Brétigny/Orge  
Tél : 01 60 84 56 75  
contact@ao2c.fr

**LES ENFANTS DU METRO**

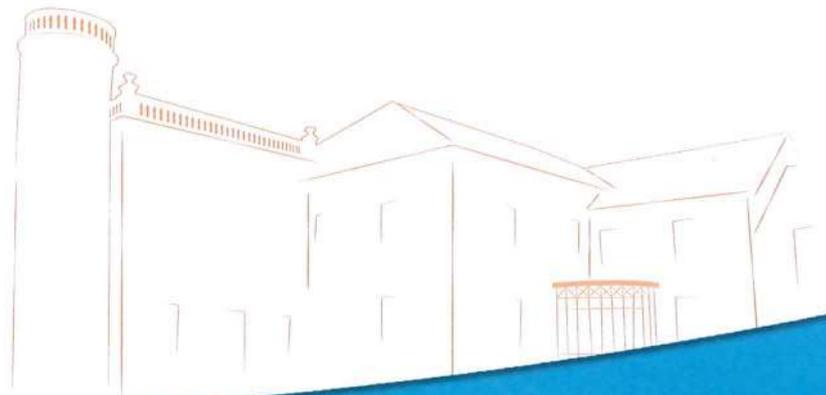
**Fondation reconnue d'utilité publique**

**30 rue Championnet  
75018 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS**

**REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**



Aux administrateurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation préalable de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Paris, le 14 juin 2023

